

COMPTE-RENDU DU COURS DE RENÉ LÉVY

משנה מסכת אבות

Le 10 novembre 2014

משנה מסכת אבות פרק ב משנה ה. הילל אומר אל תפרוש מן הציבור ואל תאמין בעצמך עד יום מותך ואל תדוע את חברך עד שתגיע למקוםו ואל תאמר דבר שאי אפשר לשמוע וסופה להישמע ואל תאמר לכשאינה אשנה שמא לא תפנה:

RÉSUMÉ

Cette michna d'Hillel vise cinq modalités de la suffisance. La première modalité concerne l'homme juste, le tsaddiq, qui tend naturellement à se séparer de la société des hommes. Or cette tendance dénote sa prétention à se dire juste alors que la justice de l'homme juste n'est jamais acquise. Son incapacité à souffrir avec le reste des hommes est la manifestation de la certitude de sa propre suffisance.

Donnons une première traduction :

Hillel dit : « Ne te tiens pas à l'écart de la société des hommes (*tsibbour*¹ ou צבור), ne crois pas en toi-même jusqu'au jour de ta mort, ne juge pas ton prochain avant d'être à sa place, ne dis pas d'une chose qu'elle est impossible à entendre car elle finira par être entendue, ne te dis pas (j'apprendrai quand j'en aurai le loisir) car tu ne trouveras peut-être jamais le loisir. »

Quel lien y a-t-il entre ces cinq sentences d'Hillel ? Il nous semble qu'il s'agisse ici de cinq modalités de la suffisance :

1. Celle qui porte à nous séparer de la société des hommes. Nous verrons qu'il s'agit ici de la suffisance propre à l'homme vertueux (*tsaddiq* ou צדיק).
2. Celle de la suffisance tout court.
3. Celle dans le jugement que l'on porte sur l'autre.
4. Celle de l'indiscrétion.
5. Celle dans l'apprentissage. Notons qu'il ne s'agit pas de prétendre en connaître assez, mais de remettre à plus tard l'apprentissage.

¹Le terme de *tsibbour* ne désigne pas la communauté, mais la société dans le sens le plus neutre qui soit. La communauté est désignée, elle, par le terme *qehila* ou קהילה.

Approfondissons ce que nous avons désigné comme la première modalité de la suffisance. L'interdiction de se séparer de la société des hommes fonde l'obligation de la prière en quorum (*minian*). De quelle forme de suffisance relève cette séparation ? Il ne semble pas s'agir de la **פרישות** (*perichout*), terme généralement entendu comme la tempérance : la tempérance désigne une certaine réserve à l'encontre du collectif, voire de la multitude (lieu commun de la littérature antique) ou de la société des hommes corrompus (Rousseau). Cette tempérance n'a a priori rien de péjoratif. La séparation de la communauté des hommes ne serait-elle pas plutôt une attitude saine ? Maïmonide lui-même dit, dans le quatrième chapitre des Huit chapitres :

Quant à ce que les gens vertueux ont fait à certaines époques, et certains individus parmi eux – pencher vers un extrême unique, par exemple jeûner, se lever la nuit, renoncer à manger de la viande et à boire du vin, se tenir à l'écart des femmes, se vêtir de laine et de poils, habiter dans les montagnes, s'isoler dans les déserts – ils ne faisaient rien de cela si ce n'est sous l'aspect de la médecine, comme nous l'avons rappelé, et également en raison de la corruption des gens de la cité, parce qu'ils étaient d'opinion qu'ils étaient corrompus par leur commerce et par le spectacle de leurs actions et que les fréquenter relevait de ce par quoi ils craignaient la corruption de leurs propres caractères. Ils sortaient donc d'entre eux pour aller vers les déserts, et vers où il n'y a pas d'homme mauvais, dans le sens de ce que dit le prophète : « Qui me mènera dans le désert... » (Jér. 9,1)

La citation complète de Jérémie est : « Qui me transportera dans le désert, dans un refuge de voyageurs ? Je voudrais laisser là mon peuple, m'en aller loin de lui ; car ils sont tous dissolus, c'est une bande de traîtres ² »



La difficulté s'aggrave à la lecture de deux *baraïtot*³ :

Nos maîtres ont enseigné : Quand les Juifs sont dans la détresse (**שרוי בצער**) et que l'un d'eux se sépare [de la communauté], les deux anges du service qui l'accompagnent posent leurs mains sur sa tête et disent « Celui qui s'est séparé du *tsibbour*⁴ alors qu'il était dans la détresse ne verra pas l'allégresse du *tsibbour*. »

Qu'un homme ne dise pas : « Je vais rentrer chez moi, je vais manger et boire et paix à toi mon âme »⁵. S'il le fait, l'Écriture dit de lui : « Or voilà que chez vous tout est plaisir, allégresse, tuerie de bœufs, égorgement de moutons, mangerie de viandes, buverie de vin : (Mangeons, buvons, dites-vous, car demain nous mourrons)⁶. Mais l'arrêt de l'Éternel des armées a été révélé à mes oreilles : (Ah ! je le jure, ce péché ne vous sera point pardonné, jusqu'à votre mort). » (Isaïe 22,13-14) Jusque là, ces hommes n'étaient que des médiocres (bénomim ou **בינויוּם** [ayant encore peur de la mort]), mais s'agissant des salauds, le verset dit : « Et ces chiens, effrontés de leur nature, sont insatiables ; et eux-mêmes, les bergers, ne savent rien comprendre. Tous ils suivent leur propre voie, chacun, de son côté, poursuivant son intérêt. Arrivez, je vais chercher du vin et nous nous gorgerons de liqueurs fortes, et ainsi ferons-nous encore demain. Combien grand sera le régal ! » (Isaïe 56,11-12) Immédiatement après, il est écrit : « Le juste périra et personne ne le prend à cœur, les hommes de bien sont enlevés, et nul ne s'avise que c'est à cause de la perversité régnante que le juste disparaît. » (Isaïe 57,1)

² מי יתנני במדבר מלון ארחים ואعزבה את עמי ואלכה מأتם כי כלם מנאפים עצרת בגדים

³ Extraits de Tb *Taanit* 11a.

⁴ Ici, le *tsibbour* est la communauté d'Israël dans son malheur.

Dans la seconde *baraïta*, on s'attendrait au châtiment des méchants, mais l'on nous parle de l'homme juste (*tsaddiq*) ! La *baraïta* conclut que le juste meurt de ne pas avoir souffert avec le *tsibbour*. C'est à cause du malheur que le juste meurt. Un homme doit partager le malheur avec les autres hommes.

On ne conçoit pas l'avenir du salaud autrement que dans le malheur ; cependant, comment expliquer la mention du juste à la fin de l'argumentaire de la *baraïta* ? Pourquoi le texte glisse-t-il du devenir des salauds à celui du juste se détachant d'une communauté de salauds ? Les salauds et le juste ont en commun de se séparer de la communauté, mais, en réalité, le juste s'expose à mourir avec les salauds à cause de sa suffisance. Nous reprenons à notre compte la définition de l'Abbé de Bellegarde : « La suffisance est une suite de la persuasion où l'on est qu'on a d'éminentes qualités. » Il est dur pour un *tsaddiq* de se défaire de sa persuasion de sa *tsidqout*. Il faut pouvoir souffrir avec le *tsibbour* pour être incertain de sa propre *tsidqout*. Ne pas souffrir est le signe de la certitude de sa propre suffisance. Se tenir à l'écart, être *porech*, est une forme d'indolence à l'encontre de la souffrance du *tsibbour*. Le juste est perdu sans que personne n'y prenne garde.

⁵Comprendre : « je vais ripailler dans mon coin. »

⁶Comprendre que ces hommes se détachent du *tsibbour*.